

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Papeete, le 19 février 2020.

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAHITI YACHT CHARTER reçoit un agrément au titre de la défiscalisation nationale pour l'extension et le renouvellement de sa flotte



La société TAHITI YACHT CHARTER vient de recevoir une aide fiscale au titre de la défiscalisation nationale pour l'acquisition de sept nouveaux navires qui seront mis en service en mai 2020.

Le programme d'investissement a pour objectif d'étendre et de renouveler la flotte de la société afin de répondre à la demande des touristes, autant sur l'entrée de gamme que sur la gamme de prestige.

Le coût du programme est évalué à 574 millions F CFP avec un taux de réduction d'impôt à hauteur de 45,3% de la base éligible.

L'Etat participe ainsi au maintien et à la création d'emplois à temps plein, parallèlement aux retombées économiques qui concernent les secteurs du transport, de l'hébergement ou encore du commerce dans les îles visitées par les passagers des catamarans.

Navires à motorisation de nouvelle génération, dotés d'équipements respectueux de l'environnement avec un impact limité sur la biodiversité locale, l'acquisition s'inscrit dans la TRAJECTOIRE OUTRE-MER 5.0 et son objectif « Zéro carbone ».

L'agrément délivré à la société TAHITI YACHT CHARTER témoigne ainsi de la volonté de l'État de soutenir les projets en faveur du tourisme nautique, secteur doté d'un fort potentiel de développement.

